"  Je vous remercie pour les renvois des documents. Mais suite à vos envois, j’ai fait les constats suivants :

-          Plusieurs enseignant(e)s marié(e)s se sont contenté(e)s de renseigner juste leur ligne et ils ont oublié de renseigner celle de leur conjoint(e). Or, le renseignement de la ligne conjoint(e) est obligatoire.

-          Plusieurs enseignants ont répondu après le délai en vigueur. Ceci à créer un problème au niveau de la commission de la ville d’Oran qui nous a demandé une liste finale et non compléter à chaque fois.

-          Plusieurs enseignants n’ont pas compris les sigles de quelques rubriques.

Pour toutes ces raisons, Je vous renvoi le fichier ci-joint pour le renseigné en veillant à respecter les points suivants :

-          Remplir sa ligne et celle de son conjoint(e) pour les mariés.

-          Ce contenté de remplir sa ligne et laisser la deuxième ligne sans remplissage pour les célibataires, divorcés, veuf…

-          Ne redimensionner pas le tableau. Cela va créer des difficultés lors de la consolidation de tous les tableaux.

Définition des données :

-          Organisme : c’est le MESRS pour les concernés et vous devez nous donné celui du conjoint.

-          Type : PST c’est le postulant.  CNJ c’est le conjoint.

-          Sexe : mettre F pour femme et M pour masculin.

-          Type de naissance : N pour date normale et P pour date présumée.

-          Situation familiale : mettez M pour marié, D pour divorcé, V pour veuf, C pour célibataire.

**Remarque très importante :**

-          Avant de m’envoyer le fichier, veuillez **le renommer selon votre numéro du dossier  dans le deuxième fichier envoyé.**

-          **Exemple :**

-          L’enseignante شويطر خيرة son numéro du dossier est **UO2MA-001**. Elle doit nommer son fichier avant de me l’envoyer : **001**.

-          C’est très important pour la consolidation des données et l’envoi à temps du fichier au ministère de l’habitat.